



Réclamation suite à un vol dans des locaux professionnels

Par **babal**, le **07/03/2009** à **16:03**

Bonjour, j'ai effectué un règlement par chèque à un dentiste ; celui-ci m'a contacté pour m'informer qu'il avait été victime du vol du contenu de son coffre fort au cabinet , et que par conséquent je devais lui refaire le chèque, je suppose qu'il a une assurance professionnelle: vol avec effraction, n'a t-il pas déjà été remboursé via son assurance? Quelle est la procédure dans ce cas là ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.